

### Plan-cadre de valorisation de l'enseignement des résidents

Date d'adoption	Mai 2013
Date d'entrée en vigueur	Mai 2013
Date de la modification	
Date d'entrée en vigueur de la modification	
Instance décisionnelle	Comité de programme du doctorat en médecine

#### 1. Introduction

Le plan-cadre de valorisation de l'enseignement des résidents veut promouvoir et valoriser la qualité de l'enseignement des résidents auprès des étudiants de premier cycle du programme de doctorat en médecine à toutes les étapes de leurs apprentissages, et ce, en fonction des besoins du programme et de sa capacité opérationnelle.

Les principaux objectifs visés par ce plan-cadre sont les suivants :

- Favoriser la reconnaissance du rôle de pédagogue médical auprès des étudiants en médecine ;
- Améliorer les aptitudes pédagogiques des résidents dans les différents rôles d'enseignant conformément à leur programme de formation, conjointement avec les directions de programme de résidence ;
- Évaluer adéquatement la qualité de l'enseignement des résidents, conjointement avec les directions de programme de résidence ;
- S'assurer de la rétroaction auprès des résidents de l'évaluation de la qualité de leur enseignement, conjointement avec les directions de programme de résidence ;
- Établir les normes liées à l'enseignement dispensé par les résidents en regard des besoins du programme de Doctorat en médecine et actualiser les normes et les besoins sur une base annuelle en lien avec la capacité opérationnelle.

#### 2. Rôles du résident enseignant dans le contexte du programme de doctorat en médecine

Les différents rôles que les résidents peuvent endosser à titre d'enseignants comprennent :

- Enseignant-moniteur : animation de petits groupes ;
- Évaluateur : lors d'examens sommatifs de type ECOS ;
- Présentateur : lors de plénières devant des grands groupes ;
- Enseignant : dans le cadre de l'enseignement clinique au chevet ;
- Superviseur : dans le cadre des cours de la série *Suivi du développement des compétences*.

### 3. Curriculum pédagogique du résident enseignant

Selon le rôle endossé par le résident enseignant, un curriculum pédagogique de base est établi, tenant compte de l'expérience antérieure du résident et intégrant les activités et les ateliers de formation offerts à la Faculté de médecine, notamment dans le cadre des programmes de résidence et par le Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu (VDPDPC). De plus, de nouveaux ateliers s'adressant spécifiquement aux résidents pourront être élaborés ou adaptés de formations actuelles offertes aux médecins cliniciens enseignants, conjointement par la direction du programme de doctorat en médecine et par le VDPDPC.

Tableau 1. Curriculum pédagogique proposé selon le rôle du résident enseignant

Activité ou atelier de formation	Rôle du résident enseignant				
	Enseignant Moniteur (petits groupes)	Évaluateur	Présentation plénière (grands groupes)	Enseignement clinique au chevet	Superviseur (cours <i>Suivi du développement des compétences</i> )
Ateliers SICT <sup>1</sup>	X	X	X	X	X
Ateliers Supervision clinique <sup>2</sup>				X	
PASS <sup>3</sup>	X	X	X	X	X
Coaching d'ECOS <sup>4</sup>		X			
Animation de petits groupes <sup>5</sup>	X				
Communication scientifique <sup>6</sup>			X		
Rôle au chevet <sup>7</sup>				X	
Formation pour superviseur SDC <sup>8</sup>					X

Notes :

1. Ateliers SICT : stages (1 mois) d'initiation aux compétences transversales dans le cadre des cours Médecine 101 et Chirurgie 101 pour les résidents de 1<sup>re</sup> année.
2. Ateliers sur la supervision clinique : formation optionnelle pour les résidents séniors offerte deux fois par année depuis l'automne 2011.
3. Formation PASS : pédagogie appliquée aux sciences de la santé.
4. Coaching d'ECOS : formation intégrée offerte par les comités d'ECOS.
5. Animation de petits groupes : formation spécifique destinée aux moniteurs des cours de la série *Démarche clinique*.
6. Communication scientifique : formation en communication scientifique spécifique à élaborer.
7. Rôle au chevet : formation sur la supervision et le modèle de rôle au chevet à élaborer.
8. Formation intégrée sous forme de modules pour le suivi du développement des compétences.

#### 4. Évaluation du résident enseignant et rétroaction

L'évaluation de la qualité de l'enseignement dispensé par le résident enseignant est effectuée en fonction du rôle endossé par celui-ci et le résident enseignant recevra une rétroaction formelle de son évaluation. La direction du programme de doctorat en médecine, le Vice-décanat aux études de premier cycle et le Vice-décanat aux études médicales postdoctorales partagent la responsabilité d'effectuer l'évaluation de l'enseignement du résident. Les directions des programmes de résidence assument la responsabilité du suivi et de la rétroaction auprès des résidents.

1. Animation et enseignement de petits groupes (moniteur)

Le résident enseignant sera évalué par les étudiants à l'aide d'un formulaire spécifique préétabli. Une structure d'évaluation sera mise en place dans SEVE (Système d'évaluation de l'enseignement). Les résultats de l'évaluation de l'enseignement du résident seront envoyés à la direction du programme de résidence duquel relève le résident. La direction du programme de résidence assurera la rétroaction auprès du résident et le suivi auprès du Vice-décanat aux études de premier cycle, de la direction du programme de doctorat en médecine et du Vice-décanat aux études médicales postdoctorales.

2. Rôle d'évaluateur lors d'examens sommatifs de type ECOS

Le résident enseignant sera évalué par un évaluateur sur place lors des examens sommatifs de type ECOS. Les résultats de l'évaluation de l'enseignement du résident seront envoyés à la direction du programme de résidence duquel relève le résident. La direction du programme de résidence assurera la rétroaction auprès du résident et le suivi auprès du Vice-décanat aux études de premier cycle, de la direction du programme de doctorat en médecine et du Vice-décanat aux études médicales postdoctorales.

3. Présentation plénière devant des grands groupes

Le résident enseignant sera évalué par les médecins et les étudiants à l'aide d'un formulaire spécifique préétabli. Les résultats de l'évaluation de l'enseignement du résident seront envoyés à la direction du programme de résidence duquel relève le résident. La direction du programme de résidence assurera la rétroaction auprès du résident et le suivi auprès du Vice-décanat aux études médicales postdoctorales. Le Vice-décanat aux études de premier cycle et la direction du programme de doctorat en médecine seront également informés des résultats de l'évaluation de l'enseignement du résident.

4. Enseignement clinique au chevet

Le résident enseignant sera évalué par les étudiants à l'aide d'un formulaire en ligne spécifique préétabli (Évaluation de l'enseignement des stages). Les résultats de l'évaluation de l'enseignement du résident seront envoyés à la direction du programme de résidence duquel relève le résident. La direction du programme de résidence assurera la rétroaction auprès du résident et le suivi auprès du Vice-décanat aux études de premier cycle, de la direction du programme de doctorat en médecine et du Vice-décanat aux études médicales postdoctorales.



5. Rôle de superviseur dans le cadre des cours de la série *Suivi du développement des compétences*  
L'évaluation longitudinale et l'encadrement pédagogique des superviseurs sont assumés directement par les responsables de cours et le conseiller pédagogique dans le cadre des cours de la série *Suivi du développement des compétences*.

## 5. Ressources et conditions

La mise en place, l'application et le suivi d'un plan-cadre de valorisation de l'enseignement des résidents efficace requièrent les ressources et les conditions suivantes :

- Définir et maintenir un prorata de résidents/cliniciens enseignants révisé annuellement, selon le cours, permettant au programme d'assurer le suivi et la qualité de l'enseignement ;
- Définir et maintenir un prorata d'étudiants par petits groupes, selon le cours, permettant au programme d'assurer le suivi et la qualité de l'enseignement, en respect du prorata de résidents/cliniciens enseignants établi ;
- S'assurer de la collaboration et de l'appui des directions de programmes de résidence pour la mise en place et le suivi du plan-cadre de valorisation de l'enseignement des résidents ;
- Établir une stratégie de recrutement, définir une procédure de recrutement et de sélection, établir les règles et les politiques encadrant les activités d'enseignement par les résidents, notamment par la mise en place d'un formulaire d'autorisation signé par le directeur de programme de résidence du résident (Annexe 1), en collaboration avec les directions de programmes de résidence et les directions de départements de la Faculté de médecine.
- S'assurer de la collaboration et de l'appui du Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu pour l'offre et le contenu des activités et des ateliers de formation pour les résidents enseignants.

## 6. Développement

La mise en place d'un plan-cadre efficace, l'amélioration continue de l'enseignement ainsi que la promotion de la carrière universitaire requièrent le développement :

1. D'outils de reconnaissance de l'enseignement dispensé par les résidents, conjointement avec les instances universitaires relevant du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (Direction générale des programmes de premier cycle, Direction générale de la formation continue, Faculté des études supérieures et postdoctorales), tel qu'un certificat, une maîtrise en pédagogie ou autre.
2. D'outils de formation continue, conjointement avec le Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu, tels que des ateliers et des activités de formation variées et spécifiques aux rôles des résidents enseignants.



**Annexe 1**  
**Formulaire d'autorisation d'enseignement et supervision pour les résidents**

EN-TÊTE DU DÉPARTEMENT OU DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

**Autorisation d'enseignement et supervision pour les résidents**

Pour : Vice-décanat aux études de premier cycle  
Faculté de médecine  
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4770

**Monitorat**

J'autorise et je recommande que \_\_\_\_\_, résident(e) de  
niveau \_\_\_\_\_ du département \_\_\_\_\_ prenne en charge  
du monitorat au niveau de l'enseignement du préexternat pour la session  
\_\_\_\_\_ pour le(s) cours :  
\_\_\_\_\_

**ECOS**

J'autorise et je recommande que \_\_\_\_\_, résident(e) de niveau  
\_\_\_\_\_ du département \_\_\_\_\_ participe à la supervision  
des ECOS au niveau du préexternat et l'externat pendant l'année 2012-2013.

\_\_\_\_\_  
Nom du directeur

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Signature

Date :

**Veillez faire parvenir l'attestation signée par courriel à**  
[coordination.enseignement@fmed.ulaval.ca](mailto:coordination.enseignement@fmed.ulaval.ca)  
**ou la déposer au secrétariat du Vice-décanat aux études de premier cycle au VND-4770**  
**ou l'envoyer par fax au 418 656-2733**